



### EDITORIAL

#### Taxe d'Apprentissage : pour former vos futurs salariés

Chaque année en ce mois de février, les entreprises sont amenées à réfléchir à nouveau, à leur versement de Taxe d'Apprentissage.

Depuis plusieurs années maintenant, ces versements doivent être effectués auprès d'organismes dûment homologués par les Pouvoirs Publics ; c'est le cas de l'AFT-IFTIM, agréé par une décision du Ministère de l'Education Nationale.

A quoi sert cet argent ? A la demande des professionnels, à développer les formations de jeunes par apprentissage. Ainsi, aujourd'hui, le Groupe AFT-IFTIM propose des formations du CAP à BAC +5, au sein de ses 44 CFA (Centre de Formation d'Apprentis).

Mais la Taxe d'Apprentissage sert aussi à financer des écoles de jeunes sous statut scolaire, les ISTEI (Institut Supérieur du Transport et de la Logistique Internationale), les EPT (Ecole Pratique du Tourisme), l'IGCIT (Institut de Gestion Comptable et Informatique Transport logistique) ou l'Ecole Nationale Supérieure du Transport de Voyageurs (ENSTV) du Groupe AFT-IFTIM qui fournissent des exploitants, des spécialistes ou des cadres très appréciés par les entreprises du Transport et de la Logistique. Et l'an passé, comme je vous le précisais dans le précédent numéro de la lettre FTL, l'AFT-IFTIM a enregistré une hausse globale des effectifs de ces écoles. Le transport logistique attire de plus en plus de jeunes, vos futurs salariés.

Enfin, sachez que l'AFT-IFTIM apporte également son écot aux autres établissements scolaires, ceux de l'Education Nationale ou de l'enseignement supérieur, qui concourent aux formations initiales recherchées par nos entreprises. Ainsi, dans cette période relativement difficile, où l'activité peine à redémarrer franchement, votre versement de Taxe d'Apprentissage à l'AFT-IFTIM contribuera à la formation nécessaire des futurs conducteurs, manutentionnaires, agents d'exploitation ou cadres, dont notre secteur et vos entreprises auront besoin dès la reprise. ●



**Bernard Prolongeau**  
Président Délégué  
Général AFT-IFTIM

### L'ACTUALITÉ

#### L'Attestation de Capacité avec l'AFT-IFTIM : 42 % de réussite et 1<sup>er</sup> en nombre de candidats reçus

Avec 348 candidats présentés en 2010 à l'attestation de capacité et 149 reçus, l'AFT-IFTIM reste le premier organisme de formation en France pour la préparation à cet examen. En conséquence, eu égard au nombre total de personnes candidates, 42 % de réussite à cet examen est un très bon résultat (la moyenne nationale est inférieure à 26 %).

Notons que le département TFTL (formation par correspondance) de l'AFT-IFTIM obtient un taux légèrement plus élevé : 43 %.

Pour info, le deuxième organisme de formation en volume a présenté 109 candidats ; 58 ont été reçus. ●

**Renseignement complémentaire : Florence Gras 03 44 66 38 19**

**TFTL : Myriam Henry 03 44 66 36 94 - 0810 20 30 88 N° Azur prix appel local**



#### Transport sanitaires : 54 Diplômés d'Etat "ambulanciers" à l'AFT-IFTIM de Metz

Le 19 octobre dernier, 54 stagiaires de l'IFA (Institut de Formation des Ambulanciers) de Metz ont reçu leur diplôme d'Etat d'ambulancier des mains de Sandrine Collin, adjointe au directeur régional de Lorraine qui explique : "L'IFA de Metz ayant reçu l'agrément pour former 60 personnes par an dont 15 en apprentissage, nous avons deux sessions par an de 30 places ; une en alternance qui démarre en octobre et l'autre en temps plein qui débute en avril. Ainsi tous reçoivent leur certification en même temps".

L'entrée en formation pour le DEA se fait sur concours d'Etat, procédure particulière qui nécessite une collaboration étroite avec l'ARS (Agence Régionale de la Santé).

En outre, l'IFA de Metz propose annuellement dix sessions de douze personnes en formation d'auxiliaire ambulancier qui est, d'après la nouvelle réglementation, le niveau minimum pour servir dans une entreprise de transport sanitaire.

Il y a actuellement une pénurie des ambulanciers, diplômés d'état, en raison notamment de la difficulté d'accès au diplôme et des contraintes inhérentes à la pratique du métier. C'est donc un secteur qui recrute. ●

**Contact : Sandrine Collin 03 87 18 41 12**



#### Franche-Comté : convention régionale de partenariat entre l'AFT et l'EPIDE

Le 18 octobre dernier, Delphine Migliaccio, déléguée régionale de l'AFT et Jean Sauvonnet, Directeur de l'EPIDE de Belfort (Etablissement Public d'Insertion de la Défense), ont signé une convention régionale de partenariat dans le centre de l'AFT-IFTIM de Serre-les-Sapins (Besançon).

Cette convention s'inscrit parfaitement dans le cadre de la convention nationale de coopération signée en 2007 entre Bernard Prolongeau, Président Délégué Général de l'AFT-IFTIM, et Olivier Rochereau, Contrôleur Général des Armées, Directeur de l'EPIDE, en vue de participer à la promotion des métiers du transport et à la formation des candidats. Elle va toutefois un peu plus loin, puisqu'elle propose de repérer et de cibler des jeunes susceptibles, selon leur potentiel et les besoins locaux, de réussir leur insertion dans le monde du Transport et de la Logistique.

Pour rappel, l'EPIDE a pour mission d'assurer l'insertion sociale et professionnelle de volontaires, de 18 à 25 ans, en difficulté scolaire et sans qualification professionnelle.

Cette signature suivait la réunion du CRFPTL de Franche Comté au cours de laquelle furent présentés les responsables, les missions et les moyens de l'EPIDE de Belfort. ●

**Contact : Delphine Migliaccio 03 81 48 58 09**



## Rennes : les professionnels récompensent un Inspecteur de l'Education Nationale

Le 25 novembre dernier, Patrick Kervadec, Inspecteur de l'Education nationale de l'Académie de Rennes s'est vu remettre la médaille de l'AFT des mains de Luc Delaunay, Président du CRFPTL (Comité Régional de la Formation Professionnelle Transport Logistique) et DRH de STEF - TFE Bretagne Pays-de-la-Loire, et de Jean-André Lasserre, Directeur des relations institutionnelles et des études à l'AFT.

**...la branche professionnelle témoigne son estime et sa reconnaissance ...**

Cette cérémonie conviviale a permis à la branche professionnelle de témoigner au récipiendaire, ancien professeur en LP, son estime et sa reconnaissance pour les actions entreprises depuis de nombreuses années en faveur des formations à ses métiers.



Au sein d'un public de professionnels nombreux et attentionnés, les délégués régionaux de la FNTR et de TLF, messieurs Rouxel et Kintzinger, ainsi qu'Hervé Lejeune, secrétaire général de l'Union des entreprises d'Île-et-Vilaine ont perçu la vive émotion ressentie par Patrick Kervadec au cours de l'éloge qu'il recevait et qu'il méritait amplement. ●

Contact : Eric Godefroy 02 99 32 56 73

## A paraître : une cartographie de la formation professionnelle

Dans le courant du mois de mars, l'AFT va éditer une plaquette consacrée à "La formation professionnelle dans la branche des transports routiers et activités auxiliaires du transport". Les acteurs, les règlements, l'organisation, les parcours, les dispositifs et le financement seront abordés avec le souci de permettre à chacun d'appréhender les rouages d'un dispositif complexe mais parfaitement adapté à son objet. ●

Département Communication 01 42 12 52 30

## Un TP Cariste pour "Parfums Christian DIOR"

En région Centre, l'AFT-IFTIM a participé, en partenariat avec les Parfums Christian DIOR et le PARE, (Programme d'Accompagnement vers le Retour à l'Emploi) à une initiative originale en délivrant une formation de caristes d'entrepôt à un public issu exclusivement de structures d'insertion et bénéficiaire des minimas sociaux.

Pendant 8 mois, 7 candidats en contrat de professionnalisation ont ainsi suivi la formation au centre d'Orléans de l'AIFC.

La cérémonie de remise des Titres, organisée au siège des Parfums Christian DIOR à Saint-Jean-de-Braye le 28 janvier 2011, a été présidée par Jean-Paul Santarelli de la DIRECCTE\* du Loiret, Nathalie Bongibault, responsable des ressources humaines chez Christian DIOR et Jean-Dominique Bosq, directeur des opérations, en présence d'importants acteurs locaux.



La réussite de l'opération (6 candidats reçus sur 7) débouche sur un renouvellement de ce partenariat fructueux pour un TP de préparateur de commande et un nouveau TP de cariste d'entrepôt d'ici le mois de mai. ●

Contact : Gilles Baufumé 02 38 83 33 10

\*Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

## Développement durable et nouvelles technologies : au cœur des discussions des transporteurs de la Loire

Le 26 novembre dernier, à l'AFT-IFTIM de Saint Etienne, et en réponse à la FNTR 42 et au Club 3D (Démarche Développement Durable), près de 200 personnes, institutionnelles et responsables d'entreprise se sont retrouvées pour débattre de questions relatives au développement durable et aux nouvelles technologies. A l'instigation de Sylvie Plotton, secrétaire générale de la Maison du Transport, les tables rondes, informations et conférences ont émaillé cette journée destinée également à valoriser l'image des entreprises de transport et à faire reconnaître l'attention qu'elles portent au "Grenelle de l'environnement".

L'éclat de la journée était rehaussé par la présence de Françoise Grossetête, députée européen, Georges Causse, président de la commission des affaires sociales de l'IRU, administrateur de l'AFT et Gilbert Delahaye, directeur du développement durable au sein du groupe Casino.

Parmi les intervenants, on notait des représentants de Mercedes Benz, Renault Trucks, Michelin, ASF, Drivtech ou encore DSMI et l'AFT-IFTIM, en la personne de Michel Chavassieux pour l'écoconduite. ●

Contact : Franck Bejoint 04 77 48 12 31



## Du "sur-mesure" pour les déménageurs à Villette d'Anthon (38)

Les difficultés économiques ressenties par nos entreprises de déménagement ont incité l'AFT-IFTIM à leur proposer des solutions adaptées en lieu et place de la formation TP déménageur en contrat de professionnalisation, qui se déroule habituellement sur 12 mois.

C'est ainsi que le centre de Villette d'Anthon a innové en proposant une offre de formation spécifiquement dédiée au métier de déménageurs d'une durée de 245 heures avec 70 heures de stage en entreprise.

Le financement de la formation a été assuré via Pôle Emploi sur un dispositif AFPR pour six entreprises et 11 stagiaires qui se sont vus proposer des CDD de six mois prolongés, pour certains d'entre eux, par des CDI qui leur ont permis de passer le Permis C et la FIMO ou le titre professionnel. Une opération ciblée et réussie qui sera renouvelée. ●

Contact : Sandrine Christin 04 72 02 58 58 ou 06 78 29 99 75



## Les journées "portes ouvertes AFT-IFTIM 2011"

Chaque année, des milliers de jeunes gens sont confrontés au choix d'une orientation professionnelle. En cette période cruciale d'orientation pour les jeunes, les Journées Portes Ouvertes de l'AFT-IFTIM permettent de découvrir les formations transport logistique et tourisme du Cap à Bac +6, et de favoriser les rencontres enseignants conseillers d'orientation-élèves et étudiants. Programmées par les CFA et écoles de l'AFT-IFTIM, elles participent à mieux faire connaître le secteur auprès de public, mais donnent aussi l'occasion aux entreprises intéressées par un accompagnement école/entreprise "apprentissage" ou "contrat de professionnalisation" de rencontrer des candidats potentiels.

Dates programmées à ce jour :

### Sud :

- Marseille 29 mars
- Montpellier/Pérols - Nîmes - Perpignan 6 avril
- Toulouse 23 mars

### Ile-de-France

- Le Tremblay-sur-Mauldre - Noisiel - Savigny 18 et 19 mars
- Rungis - Gennevilliers 25 et 26 mars
- Pôle Enseignement Supérieur T-L de Paris 25 mars

### Ouest

- Arignies près Bordeaux 16 mars et 11 mai
- Bayonne 23 mars
- Rennes/Cesson Sévigné 23 mars
- Quimper/Ergué Gabéric 19 et 26 mars + 10 septembre
- Nantes/Ste-Luce-sur-Loire 19 mars
- Orléans/Semoy 5 mars
- Poitiers 19 mars et 9 avril

### Est

- Auxerre 4 mai
- Besançon/Serre-les-Sapins 6 avril
- Dijon/Longvic 11 et 18 mai + 6 juillet
- Metz 13 avril
- Nancy/Jarville La Malgrange 6 avril
- Reims 9 mars
- Strasbourg/Bischheim 13 avril

### Nord

- Arras 18 mai
- Caen 2 avril
- Lille/Wasquehal 28 avril et 25 mai
- Monchy St Eloi 12 mars
- Rouen/St Etienne du Rouvray 18 et 19 mars
- Seclin 27 avril
- Valenciennes/Prouvy 28 avril

### Sud-Est

- Clermont-Ferrand 30 mars
- Grenoble/Fontaine 6 avril
- Lyon/Villette d'Anthon 16 février et 26 mars
- Vaulx-en-velin 23 mars

Renseignements complémentaires pour autres lieux et dates : 0 825 882 882 ou [www.tracetonchemin.com](http://www.tracetonchemin.com) ●

## 3 QUESTIONS A...

### VEOLIA Transport et AFT-IFTIM : une connexion réussie pour le TP d'agent commercial et de conduite du transport urbain de voyageurs

Une manifestation s'est déroulée le 12 janvier dernier dans les locaux de CONNEX VEOLIA Transport, pour présenter, devant la presse et les pouvoirs publics, le bilan du dispositif de professionnalisation et d'accès à l'emploi, mis en place en partenariat avec l'AIFC (AFT-IFTIM Formation Continue) de Nancy et Pôle Emploi.

Une étroite collaboration s'est désormais instaurée, à Nancy, entre CONNEX et l'AIFC pour délivrer une formation en vue de l'obtention d'un Titre Professionnel d'agent commercial et de conduite du transport routier urbain de voyageurs. Le centre de Nancy est actuellement le seul à avoir obtenu l'agrément de la DIRECCTE pour délivrer ce TP. Cette collaboration recouvre aussi bien la recherche de financements publics, que l'aide au recrutement, la formation et l'insertion en entreprise.

La volonté de CONNEX, acteur social, est de donner la priorité aux personnes les plus éloignées de l'emploi. Le succès pour l'entreprise est au rendez-vous puisque les 25 candidats au TP pour 2010 ont été reçus et 23 d'entre eux embauchés "avec un emploi durable à la clef" selon Sophie Gasse, DRH de CONNEX. ●

Contact : Valérie Buffet 03 83 15 83 94

### Explique-moi... le Transport routier de marchandises

Le 21 janvier dernier, au cours d'une conférence de presse au centre AFT-IFTIM de Gennevilliers (92), Jean-Paul Deneuille, Délégué Général de la Fédération Nationale des Transports Routiers et Bernard Prolongeau, Président Délégué Général de l'AFT-IFTIM, présentaient un ouvrage publié par les deux organisations : "Explique-moi... le Transport routier de marchandises" (Nane éditions).

Ce fascicule, de 48 pages destiné aux jeunes, expose de façon très pédagogique le Transport routier de marchandises, qui emploie aujourd'hui plus de 480 000 salariés en France.

Une vingtaine de jeunes ainsi que des professionnels présents à la conférence témoignaient de leurs expériences respectives en matière d'orientation, d'emploi, de formation et de recrutement. Et Bernard Prolongeau de préciser : "Le secteur regroupe une palette très riche de métiers". "Espérons que ce livre, qui sera diffusé par

nos délégations régionales en région auprès des relais d'information et d'orientation sur toute la France, puisse attirer encore davantage de jeunes volontaires et motivés dans les entreprises de transport routier". ●

En savoir plus : [www.fntr.fr](http://www.fntr.fr) ou [www.tracetonchemin.com](http://www.tracetonchemin.com)



## Nadine Morano,

Ministre auprès du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé,  
chargée de l'Apprentissage et de la Formation professionnelle



### 1 Le gouvernement a annoncé son intention de développer l'apprentissage en France.

Comment comptez-vous améliorer l'information et la promotion de l'apprentissage auprès des jeunes et de leurs familles ?

Il faut changer les mentalités et procéder à une véritable révolution culturelle. L'apprentissage est un véritable "prêt à l'emploi" des jeunes, et le passeport pour une insertion professionnelle à la fois rapide et durable. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 70 % des jeunes alternants trouvent un emploi dans les six mois qui suivent leur formation contre 50 % de ceux qui ont suivi une formation classique. Grâce au service public de l'orientation tout au long de la vie que le gouvernement va mettre en œuvre dans les prochaines semaines, nous allons permettre aux jeunes et à leurs familles de mieux connaître la réalité des métiers et des filières de formation. Il n'y a pas de filière noble, il n'y a que des filières. Je veux aussi développer l'information à destination des entreprises, des familles et des jeunes eux-mêmes. C'est pourquoi je soutiens tout particulièrement le dispositif des développeurs de l'apprentissage, qui sont les porte-paroles de l'apprentissage au sein de l'entreprise. Ils ont permis de doubler le nombre de contrats d'apprentissage dans les entreprises où ils se sont rendus.

### 2 Pour passer, comme le veut le gouvernement, de 600 000 à 800 000 apprentis alternants dont 600 000 apprentis, quelles sont les mesures que vous comptez mettre en œuvre pour y parvenir ?

C'est un objectif national partagé. D'abord, au niveau des entreprises, à qui je veux lancer un appel : nous avons besoin de votre engagement pour réussir dans l'emploi des jeunes par la formation en alternance ! Ce que je constate, c'est que les entreprises répondent présent à l'appel dès lors qu'elles ont toute l'information nécessaire. Au niveau des régions ensuite, nous partageons le même objectif, au-delà des clivages politiques, dans l'intérêt des Français. Nous entamerons dans les prochaines semaines la négociation des prochains contrats d'objectifs et de moyens de l'apprentissage qui devront être achevés d'ici le mois de juin. Je veux que ces contrats d'objectifs soient établis au plus près des réalités du terrain. C'est pourquoi j'effectuerai préalablement un diagnostic de terrain lors d'un tour de France des régions en allant identifier sur place les bonnes pratiques, qu'il s'agisse de la prospective des métiers ou de la bonne adéquation entre l'offre et la demande. Enfin, nous travaillons en partenariat étroit avec les partenaires sociaux sur ce sujet, qui sont entrés dans le cœur des négociations. Nous fêtons cette année le 40<sup>ème</sup> anniversaire des accords de branche dans le domaine de la formation. Je souhaite que ces accords se développent dans toutes les branches avec des objectifs tant qualitatifs que quantitatifs.

### 3 Comment appréciez-vous la formation professionnelle dans la branche Transport et le rôle de l'AFT-IFTIM ?

Je me réjouis de constater que la profession des transports routiers a pris la mesure de l'importance de la formation professionnelle dans le domaine routier. C'est un partenaire clé des pouvoirs publics (deux conventions avec l'Etat ont été signées, permettant la perception d'une recette fiscale et la collecte de la taxe d'apprentissage pour le secteur transport).

Les axes de développement de la formation, notamment concernant la prise en compte des évolutions au développement durable, comme la recherche d'une adéquation optimale entre les besoins des entreprises et les offres de l'AFT-IFTIM sont à souligner. ●

## Taxe d'apprentissage : pourquoi et pour qui ?

### L'apprentissage

L'apprentissage est une filière de formation initiale, dispensée en alternance dans le cadre d'un contrat de travail d'un type particulier conclu entre un employeur et un apprenti.

### La taxe d'apprentissage

Instituée en 1925, la taxe d'apprentissage est un impôt destiné à financer des dépenses nécessaires au développement de l'enseignement technologique et professionnel, dans le cadre de la formation initiale.

### Sont redevables de la taxe d'apprentissage<sup>1</sup>

- Toutes les entreprises employant au moins un salarié et soumises à l'Impôt sur les Sociétés (IS) ou à l'Impôt sur le Revenu (IR) au titre des Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC),
- Les personnes physiques, sociétés de personnes et groupements d'intérêt économique (GIE) exerçant une activité revêtant du point de vue fiscal, un caractère industriel, commercial ou artisanal,
- Les sociétés, associations et organismes redevables de l'impôt sur les sociétés,
- Les coopératives agricoles (production, transformation, conservation et vente),

### Sont dispensés de la taxe d'apprentissage<sup>2</sup>

- Les entreprises qui emploient au moins un salarié et dont la MSAB<sup>3</sup> n'excède pas six fois le SMIC annuel,
- Les sociétés et personnes morales ayant pour objet exclusif les divers ordres d'enseignement,
- Les groupements d'employeurs composés d'agriculteurs ou de sociétés civiles agricoles bénéficiant tous de l'exonération,
- Les autres groupements d'employeurs sont, le cas échéant, exonérés à proportion des rémunérations versées dans le cadre de la mise à disposition de personnel à leurs adhérents eux-mêmes non assujettis ou exonérés. •

*1 Selon l'article 224-2 du Code Général des Impôts*

*2 Selon l'article 224-3 du Code Général des Impôts*

*3 Masse Salariale Annuelle Brute*

### Dernière minute !

A l'heure où nous bouclons ce numéro, nous apprenons la signature de l'accord de branche relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie, la professionnalisation et la sécurisation des parcours professionnels et à l'emploi dans les transports routiers de marchandises et activités auxiliaires du Transport, le 1<sup>er</sup> février 2011.

**Plus d'informations dans le prochain numéro.**

Directeur de la publication et

Directeur de la rédaction :

Bernard PROLONGEAU

Rédacteur en chef :

Xavier DUPRAT

Rédaction :

Thierry DAUNAY et Xavier DUPRAT

Mise en page :

Bertrand NOYELLES

Photos : AFT-IFTIM, Valério Mezzanotti,

Renault Trucks, X

Imprimerie : GRILLET

Adresse de la rédaction :

46, avenue de Villiers - 75017 Paris

Tél : 01 42 12 50 50

[www.aft-iftim.com](http://www.aft-iftim.com)

AFT-IFTIM, qualifié O.P.Q.F. et certifié ISO 9001

pour ses activités de formation professionnelle

en transport et logistique

D'année en année, l'AFT forme de plus en plus de jeunes dans le Transport, la Logistique et le Tourisme

Sans vous rien ne serait possible

### Le saviez-vous ?

En 2010 grâce à la taxe d'apprentissage nous avons formé **23 500 jeunes aux métiers du Transport-Logistique-Tourisme** du CAP au BAC +6

Merci pour votre soutien en versant votre **Taxe d'Apprentissage 2011 à l'AFT.**

Nous calculons gratuitement votre taxe et nous vous simplifions toutes les formalités administratives.

Plus d'informations :

[www.aft-iftim.com/taxeapprentissage](http://www.aft-iftim.com/taxeapprentissage)

**Versement à l'AFT avant le 28 février 2011**

# IMPORTANT ! IMPORTANT !

.....

Madame, Monsieur,

Le Groupe AFT-IFTIM s'inscrivant dans une démarche de développement durable, a choisi d'améliorer sa performance environnementale en réduisant le nombre de ses documents imprimés. Aussi, l'AFT-IFTIM vous propose de vous adresser la Lettre FTL par e-mail et non plus par courrier.

.....

**Si vous désirez recevoir maintenant la Lettre FTL par courrier électronique et non plus par courrier postal, merci de bien vouloir nous transmettre vos coordonnées par :**

**1** MAIL à \_\_\_\_\_  
**servicecommunication@aft-iftim.com**  
en indiquant :  
• en objet "Lettre FTL par courriel"  
• votre nom, prénom, société et code postal et votre adresse mail

**OU**

**2** FAX au \_\_\_\_\_  
**01 42 67 78 79**  
en complétant :  
les informations ci-après

Nom .....

Prénom .....

Fonction (Facultatif) .....

Société .....

Code Postal .....

Mail .....

**Je désire recevoir la Lettre FTL par courrier électronique et non plus par courrier postal**

.....